



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 15 mars 2022**

**PV N. 31**

**PRESIDENT** : M. SISSAOUI Mounir

**PRESENTS** : MM. LATOUR (par voie téléphonique) – TALABOT F - M HALLOT JF

**EXCUSES** : Mme GARESTIER – M. OSMAN C

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

**Suite à de nouveaux reports de rencontres, la commission informe les clubs dont les équipes évoluent en D2, D3 et D4 que la journée 21 prévue le week-end du 23 et 24 avril est décalée au week-end du 30 avril et 1<sup>er</sup> mai.**

## DEPARTEMENTAL 1

**Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 2

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**
  
- **Poule A** : Rencontre **N. 50127.2 Limoges Landouge Foot 2 / US Veyrac** du 20/02.  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux lors de sa séance du 02/03/22 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de Limoges Landouge 2, la commission,
  - Prend note
  - Et se conforme à cette décision :
    - **Limoges Landouge Foot 2 : 0 (- 1 pt) / US Veyrac : 3 (3 pts).**

## DEPARTEMENTAL 3

- **Poule B** : Rencontre N. 50365.1 **SA Le Palais/Vienne 3 / SC Verneuil/Vienne 2** du 13/03.  
Suite au mail du club de SA Le Palais en date du 13/03 notifiant de son forfait, La commission,
  - Prend note
  - Et enregistre le résultat :
    - **SA Le Palais/Vienne 3 : 0 (- 1 pt) / SC Verneuil/Vienne 2 : 3 (3 pts).**

Le club du SA Le Palais sera débité de la somme de 48 € pour son 1<sup>er</sup> forfait dans le championnat.

- **Poule A** : Rencontre N. 50256.2 **US Nantiat 2 / St Georges les landes** du 29/01.  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux lors de sa séance du 02/03 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de St George les Landes pour évocation, La commission,
  - Prend note
  - Et se conforme à cette décision :
    - **US Nantiat 2 : 3 (3 pts) / St Georges les Landes : 0 (- 1 pt)**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 4

- Poule E** : Rencontre N. 50776.2 **FC Chaillac Saillat / FC St Brice s/vienne 3** du 12/03.  
Suite au mail du club de FC St Brice s/vienne en date du 11/03 notifiant de son forfait,  
La commission,
  - Prend note
  - Et enregistre le résultat :

➤ **FC Chaillac Saillat : 3 (3 pts) / FC St Brice s/vienne : 0 (- 1 pt).**

Le club de FC St Brice s/vienne sera débité de la somme de 48 € pour son 1<sup>er</sup> forfait en championnat.

- Poule C** : Rencontre N. 50661.2 **Limoges Turquie AC / AS St Just le Martel** du 27/02.  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux lors de sa séance du 02/03  
donnant match perdu par pénalité à l'équipe de Limoges Turquie AC pour évocation,  
La commission,
  - Prend note
  - Et se conforme à cette décision :

➤ **Limoges Turquie AC : 0 (- 1 pt) / AS St Just le Martel : 3 (3 pts)**

- Poule C** : Rencontre N. 50671.2 **AS Eymoutiers 3 / AS St Just le Martel 3** du 06/03/22.

Le club de l'AS Eymoutiers sera débité de la somme de 21€ pour feuille de match hors délai.

- Poule B** : Rencontre N. 50601.2 **RSC St Priest Taurion 2 / Les Diables Bleus de Bersac** du 05/03/22.

Le club de RSC St Priest Taurion sera débité de la somme de 10 € pour saisie FMI hors délai.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 5

- **Poule B** : Rencontre N. 50933.2 **Limoges Beaubreuil FC 3 / AS Aixoise 4** du 27/02.  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux lors de sa séance du 02/03 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de Limoges Beaubreuil FC 3 sans attribuer le gain du match à l'équipe d'AS Aixoise 4 (réclamation d'après match),  
La commission,
  - Prend note
  - Et se conforme à cette décision :
  - **Limoges Beaubreuil FC 3 : 0** (- 1 pt) / **AS Aixoise 4 : 3** (0 pt).

## COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES. CHALLENGE GEORGES VAR

### Coupe Haute-Vienne :

### Rencontres en retard à jouer (16<sup>ème</sup>):

- **JS Lafarge / CS Feytiat** le samedi 19 mars à 20h.
- **Boisseuil FC / AS Nexon** le dimanche 20 mars à 15h.
- **Limoges Sporting Val / AFP Limoges** le dimanche 17 avril à 15h.

### Programme des coupes : (sous réserves de modifications)

- 1/8<sup>ème</sup> de finale Coupe Haute Vienne : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 29 mars à 18h (en présence des clubs concernés).
  - Les ¼ de finale sont prévus le week-end du 21 et 22 mai.
- 1/8<sup>ème</sup> de finale Challenge des réserves : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.
  - Les ¼ de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.
- Challenge du District (Tour de régularisation) : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.
  - Les 1/8<sup>ème</sup> de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Challenge Georges Var (2<sup>ème</sup> tour) : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.
  - Les ¼ de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.

**Les ½ finales de la coupe de la Haute vienne sont programmées le samedi 28 et dimanche 29 mai.**

**Au 15 mars, candidatures reçues pour accueillir les ½ finales de la coupe de la Haute-Vienne : JA Isle, AS Chateauneuf Neuvic, FC Pays Arédiens, ASPTT Limoges, US Bessines Morterolles, US St Léonard de Noblat, AS Nexon, FC Chaillac Saillat.**

Prochaine réunion le mardi 22 mars à 18h.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

Frédéric TALABOT